

NATIONS UNIES

Assemblée  générale
CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

DEUXIÈME COMMISSION
33e séance
tenue le
mardi 12 novembre 1996
à 10 heures
New York

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 33e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)

- a) CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- b) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, NOTAMMENT TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/51/SR.33
22 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

96-82035 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)
(A/51/87, A/51/208-S/1996/543)

- a) CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/51/294)
- b) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, NOTAMMENT TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS (suite) (A/51/291 et A/51/388)

1. M. AMORIM (Brésil), parlant au nom des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) ainsi que de la Bolivie et du Chili, dit que les bouleversements qui se sont produits dans l'économie internationale au cours des dernières décennies ont remis en question les politiques économiques classiques. Alors que certains pays ont tiré parti de la mondialisation des flux financiers, d'autres, notamment les pays les moins avancés, ont été marginalisés et n'ont pu retirer aucun bénéfice de ce nouveau phénomène. La communauté internationale devrait veiller à ce que les avantages de l'intégration financière mondiale soient plus largement répartis. Il est aussi essentiel de promouvoir un environnement économique international qui offre un minimum de stabilité pour contrecarrer les effets nuisibles dus aux brusques variations des flux de capitaux privés. Tous les pays, notamment les pays industrialisés, doivent s'efforcer de réduire les déséquilibres économiques mondiaux et de coopérer avec les pays en développement dans ce domaine.

2. Il est essentiel de renforcer les mécanismes de prêt à des conditions libérales en faveur des pays en développement. Le respect des engagements, notamment en ce qui concerne la onzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), constitue donc une priorité urgente; il est également important d'assurer en permanence le financement de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du Fonds monétaire international (FMI). Il convient d'améliorer la qualité des prêts accordés à des conditions de faveur afin qu'ils puissent être pleinement utilisés pour le développement.

3. L'accroissement des flux financiers internationaux offre des avantages indéniables, mais il ne faut pas oublier que ces flux sont instables car ils sont en grande partie influencés par les taux d'intérêt et les taux de change en vigueur dans les grands pays industrialisés.

4. En raison de la mondialisation des marchés de capitaux, la coopération internationale est devenue un élément essentiel de toute stratégie visant à réduire les risques systématiques. Le FMI, la Banque des règlements internationaux (BRI) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ont un rôle important à jouer à cet égard. La supervision renforcée exercée par les institutions financières internationales tend à encourager les institutions du marché à faire preuve de discipline, de même que la diffusion accrue d'informations au public, notamment en ce qui concerne les risques encourus par les institutions financières.

5. Un contexte macro-économique stable — lorsqu'il s'accompagne d'une faible inflation, de taux de change compétitifs, d'une dette publique supportable, d'institutions démocratiques et de principes de saine gestion des affaires publiques — est favorable à l'accroissement des investissements intérieurs et étrangers. Toutefois, même si les politiques intérieures jouent un rôle déterminant dans les flux de capitaux privés à destination des pays en développement, les politiques internationales ont aussi leur part. Il faut encourager la confiance dans les marchés en améliorant la surveillance des pays en développement comme celle des pays développés. Il faut aussi créer des mécanismes de financement supplémentaires tels que les Accords généraux d'emprunt institués par le FMI.
6. Il faudrait intensifier les travaux analytiques concernant l'intégration financière mondiale; le FMI et d'autres institutions internationales telles que la BRI ont les compétences techniques et les capacités requises pour concrétiser les mesures adoptées. L'Organisation des Nations Unies doit intensifier sa coopération avec le FMI afin d'être mieux outillée pour suivre les questions relatives à l'intégration financière mondiale et contribuer à l'instauration d'un système économique international plus stable, plus sain et plus ouvert. Le projet de résolution qui préconise une telle coopération mérite une attention particulière de la part des États Membres.
7. M. ABDELLATIF (Égypte) dit que, même si les sujets examinés sont interdépendants, ils revêtent une telle importance pour les pays en développement qu'ils auraient dû être traités séparément. Ayant noté avec inquiétude la baisse continue de l'aide publique au développement (APD), il déclare que, malgré son intérêt, l'initiative de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés impose des conditions et une longue période d'attente qui seront catastrophiques pour les pays en développement, et en particulier pour les moins avancés d'entre eux. Tout en ayant des aspects positifs, l'intégration financière mondiale pose d'énormes problèmes à certains pays en développement, en raison notamment du caractère fluctuant des marchés internationaux de capitaux. Il faut certes s'efforcer de fusionner les marchés monétaires des pays en développement avec les marchés financiers internationaux, mais cela ne sera possible que si ces pays ont aussi le droit de participer à la coordination des politiques macro-économiques au niveau international. Il est donc essentiel de renforcer cette coordination et de renouveler l'engagement en faveur de la coopération internationale au service du développement.
8. M. PRENDERGAST (Jamaïque), parlant au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), se félicite des mesures qui ont été mises en place au fil des ans pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement, et notamment de l'initiative prise récemment par la Banque mondiale et le FMI pour régler les problèmes d'endettement des pays pauvres très endettés. Malgré cela, les problèmes liés à la dette représentent toujours un défi important pour la communauté internationale. Même avec les allègements bilatéraux prévus par les conditions de Naples, le fardeau d'un certain nombre de pays pauvres très endettés reste insupportable en raison de leurs obligations multilatérales. Les pays de la CARICOM sont d'accord sur le fait que la FASR doit devenir autofinancée et demeurer la pièce maîtresse de la stratégie déployée par le FMI pour aider les pays à faible revenu.

9. Un certain nombre de questions liées à la dette n'ont toujours pas fait l'objet d'une attention suffisante. Il s'agit notamment du financement des allègements, du partage de la charge entre créanciers bilatéraux et multilatéraux et entre créanciers multilatéraux eux-mêmes, et des critères à remplir pour bénéficier d'un allègement, ainsi que des périodes d'attente excessivement longues et des conditions à respecter pour bénéficier d'un allègement multilatéral. Il faut aussi, lorsqu'on détermine la viabilité de la dette, tenir compte des caractéristiques particulières de la situation économique de chaque pays, notamment le poids de la dette dans le budget. Il faut espérer que les mesures qui sont actuellement prises pour répondre à ces préoccupations aideront à alléger le fardeau d'un nombre croissant de pays dont la dette est insoutenable.

10. Les pays à revenu intermédiaire qui ont continué à assurer le service de leur dette connaissent eux aussi des difficultés, et il faut leur accorder une attention particulière afin qu'ils continuent à bénéficier d'un volume suffisant de transferts nets positifs et qu'un équilibre approprié soit ménagé entre le financement concessionnel et non concessionnel d'origine bilatérale et multilatérale.

11. Les pays de la CARICOM jugent nécessaire d'assurer une reconstitution suffisante des guichets d'aide libérale des institutions financières multilatérales afin de pouvoir fournir les ressources requises à des conditions supportables sans imposer de sacrifices aux autres pays et estiment qu'il faut étudier le problème de la dette contractée auprès des créanciers bilatéraux qui n'ont pas participé au Club de Paris.

12. L'intervenant se dit préoccupé par le risque que la baisse continue de l'APD ne compromette les efforts faits pour concrétiser les engagements issus des récentes conférences internationales sur le développement. L'aide aux pays en développement est un investissement dans le développement et non un simple transfert de ressources financières. Il faut assurer la viabilité à long terme de l'IDA, instrument clé de la coopération au service du développement; l'intervenant espère que des progrès seront faits sur cette question lors de la réunion de printemps du Comité du développement.

13. Les pays de la CARICOM continuent d'insister sur la nécessité de renforcer la coordination entre les institutions financières et commerciales internationales et le système des Nations Unies afin d'améliorer la coordination macro-économique et d'intensifier la coopération internationale au service du développement. L'objectif devrait être une stratégie globale portant sur tous les types de dettes et de pays débiteurs, sur une réduction accrue du service de la dette, sur une plus grande souplesse pour les créances rééchelonnées, sur la création de programmes nouveaux et novateurs et sur l'extension des facilités offertes par l'IDA.

14. M. AHMED (Administrateur assistant, Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le débat arrive au bon moment compte tenu de la nécessité de trouver des moyens nouveaux et novateurs de financer le développement afin de ne pas compromettre la mise en oeuvre des accords conclus lors des diverses grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues récemment. Les États Membres devraient envisager de demander aux pays donateurs de fixer leur propre

calendrier de réalisation de l'objectif de 0,7 % du produit national brut consacré à l'APD. L'un des objectifs possibles pourrait être le plus haut niveau d'APD atteint par le pays dans le passé. En outre, lorsqu'un pays donateur connaît une relance de sa croissance économique, il pourrait envisager de consacrer 0,7 % de l'augmentation de son revenu à la coopération internationale au service du développement.

15. L'intervenant envisage sept possibilités concrètes concernant les moyens nouveaux et novateurs de financer le développement. Premièrement, l'investissement privé devrait être axé sur un développement non nuisible à l'environnement et orienté vers l'individu et sur le renforcement des capacités des pays en développement dans ce domaine. Deuxièmement, il faudrait offrir de nouveaux avantages aux investisseurs privés. Plutôt que de proposer par exemple des crédits subventionnés à l'exportation, il serait probablement plus efficace de récompenser les entreprises qui investissent dans les pays et les régions les moins avancés (qu'il faudrait identifier clairement) grâce à des avantages fiscaux sur les bénéfices tirés de ces investissements. On pourrait aussi offrir des types d'assurance supplémentaires contre le risque, au-delà de ce qu'offrent actuellement des organisations telles que l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) en matière d'assurance contre les risques non commerciaux.

16. Troisièmement, pour recueillir davantage de fonds destinés, entre autres, à la régénération de l'environnement et au développement humain, il est urgent de réexaminer les concepts et les méthodes sur lesquels on s'appuie actuellement pour déterminer la faisabilité et la rentabilité de tels investissements. Les organisations non gouvernementales et les autres organismes internationaux qui s'occupent du développement ont beaucoup à apprendre au secteur privé, par exemple en ce qui concerne la rentabilité des prêts aux personnes défavorisées en général et les avantages du crédit aux femmes pauvres.

17. Quatrièmement, il est important de trouver des moyens d'intensifier la coopération bilatérale et multilatérale au service du développement en suscitant un appui plus vigoureux et en trouvant de nouveaux partisans et alliés. Parmi ces alliés figurent les investisseurs financiers privés et le secteur de la réassurance, qui ont tous deux un intérêt dans le développement, la stabilité et la viabilité à long terme.

18. Cinquièmement, il serait souhaitable de plaider davantage la cause de la coopération au service du développement parmi le grand public et les responsables politiques des pays donateurs en expliquant que l'aide représente beaucoup plus qu'une assistance fournie aux pays pauvres pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs nationaux. En effet, une grande partie de l'aide financière apportée à ces pays concerne le patrimoine naturel international, c'est-à-dire qu'elle répond à des préoccupations universelles telles que la protection de la couche d'ozone, de la diversité biologique, du climat mondial, de la santé mondiale et de la stabilité du globe par la sécurité humaine.

19. Sixièmement, il convient d'élargir le cercle des donateurs. Certains pays en développement ont progressé de façon si rapide qu'ils sont devenus eux-mêmes donateurs. En outre, la persistance de la pauvreté et de la détérioration de l'environnement a fait naître dans le grand public une volonté de contribuer au

développement comme consommateur plutôt que comme contribuable, par exemple en soutenant des initiatives en faveur de "prix équitables".

20. Enfin, il serait justifié de recherche de nouvelles sources de financement si l'on pouvait démontrer que le recours accru au financement privé et un meilleur plaidoyer en faveur de la coopération au service du développement fondée sur les mécanismes de financement actuels n'entraînent pas le résultat escompté, à savoir un financement suffisant pour répondre à tous les besoins critiques en matière de développement. La plupart des nouvelles ressources "mondiales" seront aussi fonction des revenus nationaux. Toutes les ressources additionnelles au niveau international devront passer par les canaux existants de l'APD. L'un des critères essentiels dans la recherche de sources de financement nouvelles et novatrices devrait être de libérer des ressources pour les besoins les plus urgents, c'est-à-dire pour les pays les moins avancés, notamment en Afrique subsaharienne, et pour les objectifs prioritaires fixés par les conférences qui se sont tenues récemment sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

21. M. VIVAS (Venezuela) dit que l'intégration économique et la mondialisation sont irréversibles; les pays qui veulent bénéficier d'une croissance soutenue n'ont donc pas d'autre possibilité que d'appliquer des politiques économiques disciplinées. Le Venezuela est convaincu que le progrès et le développement passent par l'adoption de politiques macro-économiques saines associées à des politiques sociales appropriées. Toutefois, de même que le Venezuela et les autres pays en développement doivent s'adapter à la mondialisation, de même les organismes multilatéraux doivent modifier leurs structures de décision s'ils veulent conserver leur raison d'être. Il est inconcevable que des décisions essentielles touchant les marchés monétaires et financiers internationaux continuent d'être prises sans la participation des pays en développement. En outre, les grands pays industrialisés ont une responsabilité particulière en ce qui concerne l'incidence de leurs politiques sur l'économie mondiale et sur la croissance et le développement du reste du monde.

22. Le Venezuela se félicite de l'importance attachée par le FMI aux facteurs sociaux. Outre qu'il insiste sur la nécessité d'accroître les dépenses d'éducation et de formation, de restructurer la santé publique et d'assurer une protection sociale efficace, le Fonds préconise d'améliorer l'efficacité de l'administration publique et de faire disparaître la corruption. Le Venezuela, qui approuve ces objectifs, met lui-même en oeuvre un programme de stabilisation et de changement structurel, "Action Venezuela", destiné à promouvoir la croissance économique et la solidarité sociale.

23. Enfin, l'intervenant rend hommage au rôle important joué par le FMI et la Banque mondiale dans l'amélioration de la situation économique en Amérique latine, grâce aux efforts qu'ils ont déployés sans relâche pour prôner de saines politiques macro-économiques et fournir une aide au développement.

24. M. INKIRIWANG (Indonésie) dit que le progrès économique des pays en développement passe par un allègement de la dette à long terme, sans lequel les pays très endettés ne peuvent espérer atteindre une croissance suffisante pour affranchir leur population de la pauvreté. La délégation indonésienne accueille donc avec satisfaction l'initiative que les institutions de Bretton Woods ont

prise récemment en vue de ramener à un niveau supportable la dette globale des pays pauvres très endettés. Les paiements au titre de la dette doivent être ramenés à un niveau qui n'entrave pas la croissance économique et les efforts de développement des pays en développement les plus pauvres.

25. Tout en appuyant l'initiative relative aux pays pauvres très endettés, la délégation indonésienne considère que la Banque mondiale et le FMI auraient pu aller plus loin. Elle accueille néanmoins avec satisfaction l'engagement pris par le Fonds de participer à l'aide renforcée qui doit être fournie au titre de l'initiative grâce aux opérations spéciales de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). Elle soutient sans réserve la création d'un fonds d'affectation spéciale et la promesse faite par la Banque mondiale d'y verser une première contribution de 500 millions de dollars, et invite instamment celle-ci à augmenter largement sa contribution dans l'avenir.

26. En ce qui concerne le cadre et les modalités de l'allégement, de nombreuses questions sont encore en suspens. Premièrement, la délégation indonésienne juge que la période de six ans est trop longue et trop restrictive pour les économies vulnérables. Il faudrait donc la ramener à trois ans. L'initiative relative aux pays pauvres très endettés devrait être automatiquement appliquée aux pays qui ont déjà obtenu de bons résultats au cours des trois années précédentes. Deuxièmement, la délégation indonésienne, tout en admettant la nécessité de suivre les réformes économiques pendant une certaine période pour s'assurer qu'elles sont correctement financées et mises en oeuvre, espère que les décisions relatives à l'octroi d'un allégement seront prises après un examen attentif des difficultés rencontrées par le pays. Il importe aussi que le nombre des pays pauvres très endettés qui ont droit à un allégement soit prochainement élargi au-delà des huit pays actuels. La délégation indonésienne soutient par ailleurs la demande faite aux pays débiteurs de faire preuve d'une plus grande transparence et de participer à tous les examens et analyses qui seraient réalisés au cours de la période d'ajustement.

27. Tout en se félicitant de la décision prise par le Club de Paris de porter à 80 % la réduction de 67 % prévue dans les conditions de Naples, la délégation indonésienne note que l'allégement effectif ne sera que de 17 % à 20 %. La réduction aurait donc été plus significative si le Club de Paris avait envisagé un taux de 90 %.

28. En ce qui concerne le transfert net de ressources, la délégation indonésienne note que, si les apports de capitaux aux pays en développement importateurs de capitaux ont effectivement augmenté, seuls quelques-uns de ces pays ont bénéficié d'un accroissement du transfert de ressources financières en provenance des pays développés. Un grand nombre de pays en développement, notamment en Afrique, sont encore dans l'impossibilité d'attirer de tels transferts et ne peuvent donc compter que sur les flux par ailleurs déclinants de l'APD pour soutenir leurs efforts de développement.

29. M. HERMAN (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) dit que, lorsqu'un pays subit un choc extérieur, la communauté financière commence par se demander s'il pourra rembourser ses dettes et lui refuse éventuellement les ressources dont il a besoin. C'est pourquoi le FMI avait créé le mécanisme de financement compensatoire, qui devait

permettre un décaissement rapide assorti d'un faible degré de conditionnalité en faveur des pays victimes d'un choc extérieur. Durant les années 80, le faible degré de conditionnalité a été supprimé, et le mécanisme est devenu un instrument de soutien relevant des accords de confirmation. Depuis, les Accords généraux d'emprunt ont été élargis, et il existe une réserve de 50 milliards de dollars pour les pays qui n'ont pas d'accords de confirmation mais sont placés sous une surveillance renforcée du fait qu'il s'agit de nouveaux-venus dans l'économie de marché. La question est de savoir si ces accords peuvent constituer une réserve de secours suffisante pour tous les pays qui y ont droit et qui souhaitent faire appel à un financement privé. Ces sujets nécessitent une analyse et un débat plus approfondis.

30. M. TALBOT (Guyana) dit que sa délégation est favorable à l'initiative visant à alléger la dette des pays pauvres très endettés et demande, avec les autres délégations, qu'elle soit mise en oeuvre de façon rapide et souple, avant la fin de 1996. Son succès dépend essentiellement d'une action coordonnée de tous les créanciers et de l'apport de ressources suffisantes pour assurer son financement, notamment à court et moyen terme. La délégation guyanienne espère que le fonds multilatéral d'affectation spéciale qui a été proposé et dont l'administration serait assurée par l'IDA sera efficace, et elle accueille avec satisfaction la contribution initiale de 500 millions de dollars proposée par la Banque mondiale.

31. La communauté internationale devrait veiller à ce que l'initiative soit mise en oeuvre rapidement et de façon intégrale et procéder aux adaptations qu'elle pourrait nécessiter. La participation des pays débiteurs est essentielle à sa réussite, et il convient de renforcer, le cas échéant, les capacités de ces pays à cet égard grâce à un soutien coordonné du système des Nations Unies. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent continuer à suivre cette initiative et formuler le cas échéant des recommandations en vue de l'améliorer, en consultation avec les institutions de Bretton Woods. L'un des aspects qui pourrait faire l'objet d'un examen particulièrement attentif par l'Assemblée et le Conseil est l'effet de l'initiative sur le recul de la pauvreté au niveau intérieur.

32. La stratégie évolutive de la dette doit s'accompagner d'un contexte international favorable, avec notamment une mise en oeuvre intégrale des résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay. À cet égard, la délégation guyanienne partage l'opinion du Président du Groupe des 77 selon laquelle le problème de la dette extérieure doit être abordé sous tous ses aspects au moyen d'une approche intégrée et axée sur le développement.

33. M. HERMAN (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) dit que l'initiative relative aux pays pauvres très endettés sera appliquée au cas par cas. Le critère essentiel de la négociation sera l'accord sur le fait qu'un pays a atteint un niveau d'endettement supportable.

34. Il y a un déséquilibre entre l'allègement de la dette publique et celui de la dette privée. Les banques commerciales ont accepté d'annuler ou de réduire leurs créances sur les pays en développement parce qu'elles savent que ces pays ne sont pas solvables. Les gouvernements, en revanche, considèrent l'allègement

plus comme une récompense pour bonne conduite que comme une réponse réaliste aux difficultés des pays débiteurs. La nouvelle initiative entérine le fait que les pays pauvres très endettés ne seront pas en mesure d'assurer le service de leur dette et qu'il vaut mieux solder les comptes et s'occuper du développement.

35. M. MABILANGAN (Philippines) dit que la persistance de la crise de la dette est peut-être due en partie au fait que la communauté internationale ne prend pas de mesures décisives pour appliquer les diverses résolutions de l'Assemblée générale relatives à cette question.

36. Se penchant sur certains éléments des solutions actuelles qu'il serait peut-être nécessaire de renforcer pour répondre aux besoins des pays en développement, l'intervenant dit qu'il faudrait, en premier lieu, aborder de façon plus souple les critères de viabilité de la dette. Une dépendance excessive à l'égard des performances à l'exportation peut par exemple occulter facilement des faiblesses structurelles touchant l'économie. Même si l'on a ajouté des "facteurs de vulnérabilité", la délégation philippine souhaiterait que l'on débattenne plus avant des critères de viabilité; elle propose d'accorder une plus grande place aux facteurs de vulnérabilité et d'y inclure une mesure de l'APD. Il serait aussi utile d'appliquer un ensemble d'indicateurs sociaux analogue à l'indice du développement humain mis au point par le PNUD.

37. En deuxième lieu, la délégation philippine est préoccupée par la question des dates butoir fixées pour les dettes visées par les conditions de Naples. Seul un petit nombre de pays à faible revenu et de pays très endettés ont vraiment bénéficié des conditions de Naples et, comme la nouvelle initiative multilatérale en faveur des pays pauvres très endettés ne sera mise en place qu'après l'épuisement de la souplesse offerte au titre des conditions de Naples, il faut réexaminer la question des conditions à remplir. Il y a en troisième lieu le calendrier des performances imposées aux pays endettés pour commencer à bénéficier de l'initiative. La délégation philippine est satisfaite que la période semble devoir être de trois ans au lieu de six, mais elle estime que cette période pourrait être plus courte encore car de nombreux pays concernés ont déjà mis en place les réformes requises, et celles-ci sont suivies par la Banque mondiale et le FMI.

38. La délégation philippine se félicite que la communauté internationale ait enfin pris des mesures énergiques au sujet de la dette multilatérale. Il est essentiel de mettre en oeuvre dès que possible la nouvelle initiative. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies doit susciter, notamment parmi les pays créanciers et les institutions financières, une volonté politique suffisante pour soutenir cette initiative et faire passer auprès de la Banque mondiale et du FMI son souhait d'une mise en oeuvre rapide, notamment en leur demandant de rendre compte de cette mise en oeuvre à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session.

39. M. AL-HITTI (Iraq) se dit consterné par le constat figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'endettement des pays en développement au milieu de l'année 1996 (A/51/294), selon lequel le nombre de pays en développement très endettés ne diminue pas, une situation qui est illustrée par les indicateurs de la dette donnés au paragraphe 24. La poursuite de la crise économique qui a été déclenchée dans ces pays par le fardeau de la dette extérieure nuit aux

programmes de développement. Il est donc indispensable de redoubler d'efforts pour trouver une solution durable au problème de la dette grâce à des négociations entre les parties. Les dettes doivent être rééchelonnées sans application de critères politiques, et il faut garantir un transfert net de ressources vers les pays en développement afin de relancer leur croissance économique. À cette fin, il faut s'efforcer d'instaurer un contexte économique favorable au niveau mondial en renforçant la coopération internationale par tous les moyens disponibles.

40. La position du Gouvernement iraquien au sujet de la crise de la dette est que les arriérés devraient être annulés et que les stratégies de la Banque mondiale et du FMI devraient être revues, ainsi que la question des flux financiers inverses, car le but doit être de permettre aux pays en développement de se procurer à des conditions libérales les fonds nécessaires à leurs programmes de développement économique, social et culturel. La délégation iraquienne a toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question et a approuvé la déclaration finale adoptée en juin 1993 par le Comité ministériel permanent des pays non alignés pour la coopération économique ainsi que la déclaration finale de la onzième Conférence au sommet des pays non alignés.

41. M. ACEMAH (Ouganda) dit que, pour traduire en termes concrets la notion de viabilité de la dette, il faut étoffer l'initiative actuelle en faveur des pays pauvres très endettés et l'appliquer de façon aussi souple que possible, et il faut y inclure tous les types de dettes, notamment la dette multilatérale, qui représente actuellement 46 % de la dette des pays africains. Les mesures destinées à remédier aux distorsions touchant la demande doivent être accompagnées d'interventions touchant l'offre afin de stimuler la production, d'encourager la diversification, de supprimer les blocages et d'améliorer ainsi les recettes d'exportation des pays en développement ainsi que leur situation sociale.

42. La délégation ougandaise espère que les pays pauvres très endettés ne tarderont pas à retirer des bénéfices de l'initiative et que celle-ci s'appliquera à un plus grand nombre de pays. L'incidence réelle de cette initiative sur les apports globaux d'APD mérite un examen plus approfondi. La délégation ougandaise partage les préoccupations exprimées par les pays en développement au sujet de l'application rigide des conditions à remplir en matière d'ajustement structurel.

43. M. AYEWAH (Nigéria) dit que, alors qu'on se préoccupe de la crise de la dette depuis plus de 10 ans, le nombre de pays en développement très endettés est resté identique.

44. Constatant que cette crise demeure le plus grave obstacle à son développement économique, le Nigéria s'efforce, depuis le milieu des années 80, de mettre en oeuvre des réformes économiques dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, lesquels ont entraîné de multiples problèmes sociaux. En raison du service de sa dette, qui dépasse largement 30 % de ses recettes d'exportation, le Nigéria n'a que des moyens limités de mettre en oeuvre un véritable développement.

45. Tout en accueillant avec satisfaction la nouvelle initiative relative aux pays pauvres très endettés, la délégation nigériane ne voit pas comment un quelconque pays en développement, notamment en Afrique, pourrait appliquer un programme de viabilité de la dette tant que les prix des produits de base fluctuent au niveau mondial. En outre, la nécessité de mettre en oeuvre des programmes de développement social au niveau national représente une condition onéreuse. Le délai de trois à six ans – imposé par les institutions de Bretton Woods – qui est donné aux pays en développement débiteurs pour rendre leur dette supportable semble irréalisable compte tenu du niveau actuellement insupportable de la dette dans de nombreux pays en développement.
46. Tout effort sérieux de la part des pays en développement pour s'attaquer à la question de la croissance et du développement durables doit comporter des mesures permettant de résoudre une fois pour toutes la crise de la dette. En conséquence, cette crise exige des efforts concertés de la part de la communauté internationale, qui doit aborder la question dans le cadre d'une conférence internationale.
47. M. HERMAN (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) dit qu'en fin de compte la solution au problème de la vulnérabilité face aux fluctuations des prix des produits de base est la diversification de ces produits et la diversification en direction du secteur manufacturier et des services.
48. M. OKANIWA (Japon) dit que l'évolution récente du niveau global de l'APD n'est guère encourageante. En effet, cette aide n'a pas beaucoup augmenté depuis 1993. Les perspectives risquent encore de s'assombrir car le Japon, qui a été le plus gros fournisseur d'APD en 1995, aura beaucoup de mal à continuer d'augmenter son aide tout en s'efforçant de relancer une économie stagnante et de réduire un déficit budgétaire considérable. De nombreux pays développés sont dans une situation similaire. Dans ces conditions, les pays développés doivent redoubler d'efforts pour faire comprendre à leurs contribuables que le développement des pays en développement est aussi dans leur intérêt, ce qui les incitera à soutenir l'APD. Quant aux pays en développement, ils doivent fixer des objectifs de développement axés sur la production dans le cadre d'une nouvelle stratégie fondée sur un nouveau partenariat mondial. La fixation d'objectifs de ce type, faciles à comprendre, donnera aux habitants des pays en développement et des pays développés le moyen d'évaluer clairement les progrès en matière de développement. La délégation japonaise espère donc que l'Organisation des Nations Unies placera au centre de son ordre du jour en matière de développement une nouvelle stratégie fondée sur un nouveau partenariat mondial.
49. Tout en étant favorable à la nouvelle initiative adoptée par la Banque mondiale et le FMI en faveur des pays pauvres très endettés, la délégation japonaise la considère comme un moyen de dernier recours pour les pays dont la dette a atteint un niveau insupportable. Le Japon tient à souligner l'importance fondamentale des efforts d'auto-assistance que les pays endettés doivent faire pour reconstruire leur économie.
50. M. AL-ADBA (Qatar) dit que la persistance de la crise de la dette est le plus gros obstacle au développement durable dans les pays en développement.

À propos du rapport du Secrétaire général sur l'endettement des pays en développement au milieu de l'année 1996 (A/51/294), il dit que le fait nouveau le plus important dans la stratégie internationale est que l'on se concentre à présent sur les pays pauvres très endettés. Il invite instamment les pays créanciers et les institutions financières à poursuivre les mesures visant à alléger le fardeau des pays débiteurs et à mettre en oeuvre la stratégie internationale, dont les bénéfices devraient s'étendre à tous les pays en développement endettés.

51. M. AMAZIANE (Maroc) se félicite de la nouvelle initiative de la Banque mondiale et du FMI tendant à créer un fonds de réduction de la dette extérieure des pays pauvres. Cette initiative confirme que la communauté internationale est désormais consciente du fait que la solution de la crise réside dans une approche concertée, qui implique la participation de tous les créanciers, un allègement suffisant de la dette et l'application de mesures d'ajustement bien conçues. Toutefois, la délégation marocaine est déçue que la communauté internationale n'ait pas envisagé certaines mesures comparables pour permettre aux pays à revenu intermédiaire, qui appliquent des politiques macro-économiques douloureuses, de consolider leur situation financière très fragile. Il est regrettable de constater que le sort de ces pays ne commande plus autant l'attention de la communauté internationale depuis que leur endettement extérieur a cessé de menacer la stabilité financière des banques privées internationales. Une solution juste et durable de la crise de la dette des pays en développement nécessite une coopération renforcée entre pays créanciers et pays débiteurs.

52. S'il est vrai qu'il incombe aux pays en développement d'adopter des politiques nationales rationnelles pour se prémunir, entre autres, contre les chocs extérieurs, la dette extérieure exerce une pression négative sur la capacité des pays en développement à financer l'investissement et opère une ponction intolérable sur l'épargne nationale. L'intervenant se dit préoccupé par le fait qu'en 1995 le transfert net positif de ressources financières vers les pays en développement a été concentré pour l'essentiel dans une douzaine de pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. La volatilité des flux d'investissement de portefeuille peut s'avérer catastrophique si les investisseurs décident de se retirer massivement d'un pays donné. D'autre part, les courants financiers vers l'Afrique, notamment subsaharienne, ont été presque inexistants. Enfin, le transfert net des institutions financières aux pays en développement a été négatif presque toutes les années depuis 1987.

53. La baisse continue des flux d'APD, qui constituent une source très importante de financement du développement pour la plupart des pays en développement, s'inscrit en faux contre les engagements financiers contractés à l'occasion des récentes conférences internationales et se répercute négativement sur les ressources de la coopération multilatérale, en particulier celles consacrées aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

54. Tout en engageant les pays en développement à s'assumer pleinement grâce à des politiques nationales appropriées, la délégation marocaine espère que les pays industrialisés se rendront à l'évidence que le progrès dans l'hémisphère Sud ne serait que le prolongement naturel de leur prospérité et que leur intérêt

à long terme serait mieux sauvegardé dans le cadre d'une communauté internationale véritablement solidaire.

55. M. KAID (Yémen) dit que les efforts faits par les pays en développement pour restructurer leur économie et libéraliser leurs échanges n'ont rien fait pour alléger le poids de leur dette, et que les débats organisés et les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale sur cette question n'ont pas eu le moindre effet concret. Le Yémen fait partie des pays pauvres très endettés visés dans le document A/51/291. Les réformes qu'il a mises en oeuvre pour structurer une économie tournée vers le marché ne peuvent aboutir que s'il bénéficie d'une aide accrue. La communauté internationale devrait s'efforcer d'instaurer un climat économique propice au développement, tandis que les pays créanciers et les institutions financières devraient respecter leurs engagements et faire un effort concerté pour résoudre la question de la dette et de son service.

56. Sans une assistance internationale, les pays en développement continueront d'être handicapés par une dette insupportable et ne pourront ni encourager le développement ni participer à l'intégration économique mondiale. Les difficultés intérieures et les souffrances qui en découlent risquent à terme de créer une instabilité mondiale. Il est donc vital de mettre au point une stratégie internationale pour résoudre les problèmes d'endettement des pays en développement. Aussi la délégation yéménite accueille-t-elle avec satisfaction l'initiative prise par la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés, ainsi que l'initiative prise à Lyon par le G7 au sujet du développement.

57. M. RAGHAVAN (Inde) dit que, s'il est vrai que quelques pays en développement ont bénéficié de la mondialisation croissante du marché financier, la plupart continuent à pâtir des conséquences du déséquilibre structurel ainsi que de leur inaptitude à absorber les progrès techniques modernes et à renforcer suffisamment leurs capacités dans les domaines critiques. Il est donc impératif que ces pays améliorent le ratio du service de leur dette et mobilisent des ressources pour les activités de développement. Il faut aussi inverser la baisse de l'APD. À cet égard, pour que l'engagement international d'éliminer la pauvreté se traduise par des résultats concrets, il est absolument indispensable d'accroître les flux d'APD, notamment vers les pays à faible revenu. Toutefois, ces pays devraient aussi faire des efforts notables pour attirer durablement des investissements étrangers directs.

58. L'intervenant accueille avec satisfaction la nouvelle initiative prise par la Banque mondiale et le FMI pour résoudre le problème de la dette des pays pauvres très endettés. Ce problème doit être abordé sans tarder, au moyen d'une solution durable et globale, et non au cas par cas. Il faut adopter d'urgence des mesures de réduction de la dette, de rééchelonnement et d'accroissement des flux financiers, aussi bien pour les pays qui ont accumulé des arriérés que pour ceux qui ont respecté leurs obligations au prix de grands sacrifices. L'intervenant regrette que certains pays industrialisés riches soient opposés à la nouvelle initiative et résistent à une approche mondiale comportant des annulations de dettes.

59. L'Inde a pris plusieurs mesures pour éviter le piège de la dette, notamment un programme ambitieux de stabilisation macro-économique et de réforme structurelle. Ses politiques sont ouvertes aux investissements publics et privés. Elles ont été conçues pour stimuler l'épargne intérieure et la formation de capital. À cet égard, on a estimé que l'Inde avait la capacité d'absorber chaque année au moins 10 milliards de dollars d'investissements étrangers directs. Son intention est de diriger l'essentiel de ces investissements nouveaux vers le secteur des infrastructures.

60. M. BOHAYEVSKY (Ukraine) dit qu'il soutient les efforts faits par la communauté internationale pour élaborer et adopter une stratégie globale et pragmatique afin de résoudre le problème de la dette extérieure. Selon lui, une telle stratégie doit s'appuyer sur des mesures destinées à restructurer et alléger le fardeau de la dette, accompagnées de politiques économiques bien conçues et d'un ajustement structurel des économies endettées. Plusieurs mesures bienvenues ont certes été prises par le Club de Paris, et des décisions louables ont été adoptées lors des sommets du G7 à Halifax et à Lyon, mais la crise de la dette ne peut être résolue que si les industries manufacturières compétitives des pays endettés sont réorganisées et si ces derniers coopèrent étroitement avec les autres pays dans des domaines tels que le transfert de technologie et l'accès aux marchés des pays développés.

61. La dette extérieure de l'Ukraine est passée de 3,5 milliards de dollars en 1992 à 8,3 milliards en 1996 en raison du sous-développement des secteurs d'exportation et des programmes de remplacement des importations. La situation a été aggravée, entre autres, par les dépenses budgétaires considérables faites en faveur de la transformation structurelle de l'économie, par l'actuelle conversion du complexe militaro-industriel, par les efforts faits pour réduire au minimum les effets de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et par l'exécution de l'engagement pris par le Gouvernement de déclasser la centrale nucléaire de Tchernobyl d'ici à l'an 2000. En outre, l'Ukraine, qui a subi un lourd préjudice à la suite des sanctions imposées contre l'ex-Yougoslavie, demande à nouveau la mise en place d'un mécanisme susceptible d'alléger l'effet des sanctions des Nations Unies sur les pays tiers. Dans la recherche d'une solution équitable et efficace à la crise de la dette, il faut adopter une approche différente selon les problèmes de chaque État.

62. M. HERMAN (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) dit que le thème le plus important qui s'est dégagé du débat est le changement apporté à la stratégie internationale et au traitement de la dette extérieure, notamment en ce qui concerne les pays pauvres très endettés. Un nouveau sens a été donné aux stratégies de sortie, qui sont désormais axées sur le débiteur et non sur le créancier. Des préoccupations ont été exprimées au sujet des conditions fixées pour bénéficier des mesures d'allègement, mais ces mesures répondent aux préoccupations des créanciers et aident à étayer l'idée qu'ils reçoivent quelque chose en échange de l'allègement. Cet allègement est considéré comme faisant partie d'un train de mesures financières comprenant un financement intérieur et bilatéral. La principale différence est que la nouvelle approche modifie les perspectives du pays.

63. En ce qui concerne les problèmes relatifs aux transferts nets de ressources et à l'APD, le représentant du Japon a touché un point sensible lorsqu'il a parlé de la perte de confiance parmi les pays donateurs. Il faut que les institutions multilatérales expliquent mieux aux pouvoirs législatifs et aux contribuables que l'APD est dans leur intérêt autant que dans celui des pays bénéficiaires.

64. Plusieurs pays en développement ont bénéficié d'apports importants de fonds privés, mais la question de savoir comment élargir et approfondir l'accès à ce type de financement. L'investissement direct commence à faire l'objet d'une plus grande priorité et à être considéré comme un complément de l'investissement intérieur. Le meilleur moyen de stimuler l'investissement est toutefois de chercher à mettre en place un contexte plus propice. La communauté internationale doit élargir sa vision de ce contexte pour y inclure les indicateurs sociaux, et l'un des objectifs de la nouvelle vision de l'ajustement structurel est d'accorder une plus grande importance aux aspects sociaux.

65. L'intégration financière mondiale est désormais axée sur l'instauration d'un contexte économique approprié afin de faciliter l'action des pays en développement et des pays en transition. L'intervenant estime que les préoccupations exprimées au sujet de la coordination des politiques entre les pays développés témoignent du souci d'instaurer un tel contexte.

La séance est levée à 12 h 45.